

DUBLIN
REGULATION



européenne (UE), en Norvège, en Islande, en Suisse et au Liechtenstein. Ce contrôle est effectué afin que chaque demande d'asile au sein de l'UE ne soit traitée que par un seul état et pour éviter les doubles contrôles.

L'Office fédéral vérifie par conséquent quand et où vous êtes arrivé en Union européenne et vous interroge sur les motifs qui s'opposent à un transfert dans l'état membre responsable de l'examen de votre demande. Il est impératif de vous enregistrer dans l'état où vous êtes arrivé en premier. De nombreuses familles sont séparées pendant leur fuite – un regroupement de la famille n'est réellement possible que si vous êtes enregistré.

Étape 7 : L'Allemagne est responsable et examine votre demande d'asile

FEDERAL OFFICE
FOR MIGRATION
AND REFUGEES



INTERVIEW

Les collaborateurs de l'Office fédéral vous interrogeront systématiquement et personnellement

sur les motifs qui vous poussent à demander l'asile.

A cet effet, des traducteurs tenus au respect de la confidentialité seront engagés. Vous pouvez vous faire accompagner à cette audition par un avocat. L'Office fédéral vérifie ensuite si les motifs que vous évoquez justifient la protection demandée en Allemagne. La décision concernant votre demande d'asile vous est signifiée par écrit par l'Office fédéral.

Si elle est positive, vous recevrez d'abord un permis de séjour temporaire. Au bout de trois ans, un permis de résidence vous sera délivré si les motifs de la reconnaissance restent valables. Si votre demande est rejetée par jugement exécutoire, vous devrez quitter l'Allemagne aux dates qui vous auront été signifiées. Si vous ne respectez pas ce délai, vous serez, le cas échéant, expulsé sous la contrainte.

TELL US YOUR REASONS FOR APPLICATION

WHERE ARE YOU FROM?
WHAT HAS HAPPENED TO YOU?
DON'T WORRY, THERE WILL BE A
TRANSLATOR.

GET YOUR DECISION
ON YOUR APPLICATION
THE DECISION WHETHER YOU
HAVE THE RIGHT FOR ASYLUM
OR NOT



IMPRINT

Published by

Federal Office for Migration and Refugees (BAMF)
Frankenstr. 210, D-90461 Nürnberg
info@bamf.bund.de
www.bamf.de
Tel. +49 911 943 - 0
Fax +49 911 943 - 1000
www.bamf.de/inforefugees

Edited by

Saliha Kubilay, Tanja Sichert | Executive Staff



OTHER LANGUAGE

<http://www.bamf.de/inforefugees>

Last updated

October 2015

Printed by

Silber Druck OHG
Am Waldstrauch 1
34266 Niestetal

Designed by

Tatjana Bauer | publications |
event management | visitor's reception service

Photographs/infographics

Tomasz Lachmann



Federal Office
for Migration
and Refugees

Informations importantes pour une procédure d'asile en Allemagne

FRANZÖSISCH



Cette notice d'information est une aide aux demandeurs d'asile lors de leurs premières démarches en Allemagne.

À observer en particulier: suivez les instructions qui vous sont fournies par les autorités publiques. Ce n'est qu'ainsi que votre procédure d'asile pourra être entamée dans les plus brefs délais. Sans reconnaissance d'une procédure appropriée, vous n'avez aucun avenir en Allemagne.

Étape 1 : Rendez-vous auprès d'un organisme public

ASYLUM SEEKER
WHO ARE YOU?



Rendez-vous auprès d'un organisme public, comme par exemple la police, dès votre arrivée en Allemagne.

Expliquez-leur que vous souhaitez soumettre une demande d'asile. Suivez les instructions des fonctionnaires. Ceux-ci vous fourniront un hébergement dans un centre d'accueil proche. Si vous ne vous enregistrez pas, vous serez considéré comme séjournant illégalement en Allemagne et risquerez d'être expulsé.

Étape 2 : Première arrivée dans un centre d'accueil

Vous serez d'abord hébergé dans le centre d'accueil pour demandeurs d'asile le plus proche. On

s'y occupera de vous et vous y recevrez de premières informations. On vous y délivrera une „attestation d'inscription comme demandeur d'asile“. Cette étape, qui requiert également que vous fournissiez des informations sur votre identité, est nécessaire ; sans elle, votre procédure d'asile ne pourra pas être entamée.

GET TEMPORARY
RESIDENCE PERMIT
YOUR ALLOWANCE TO STAY
„AUFENTHALTSGESTATTUNG“



while your
application is
in process

GERMANY
AND ITS FEDERAL
STATES



Étape 3 : Répartition dans l'état de la fédération (Bundesland) respectif

Vous ne pouvez pas choisir l'état de la fédération dans lequel vous serez envoyé – Vous serez affecté à un état de la fédération ou à un lieu d'hébergement. Cette affectation est obligatoire. Une répartition équitable de tous les demandeurs d'asile dans les 16 états de la fédération est indispensable pour que

votre demande de protection puisse être rapidement traitée. Il peut donc arriver que vous deviez vous rendre dans un autre état de la fédération. Veuillez ne pas vous opposer à cette affectation ; votre demande d'asile pourrait sinon ne pas être traitée correctement et vous menaceriez vos chances d'obtenir un permis de séjour légal en Allemagne. L'Office Fédéral pour l'Immigration et les Réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge) qui rend la décision relative à votre demande d'asile est représenté dans les 16 états de la fédération. Votre procédure d'asile est traitée partout en Allemagne selon les mêmes règles. Dans les cas d'exception, des circonstances personnelles comme, par exemple des liens familiaux étroits, peuvent être prises en compte lors de la décision relative à l'affectation.

Étape 4 : Rendez-vous dans les plus brefs délais au centre d'accueil qui vous a été dévolu

RECEPTION
CENTRE



Le centre d'accueil qui vous a été dévolu prend en charge votre ravitaillement, votre hébergement et l'assistan-

ce médicale. La sécurité de votre subsistance n'est garantie que dans ce centre d'accueil. Vous y trouverez également des informations sur la suite de la procédure et sur l'antenne de l'Office fédéral s'occupant de votre cas. Celle-ci se trouve en général à proximité directe du centre d'accueil.

Étape 5 : Déposez votre demande d'asile

FEDERAL OFFICE
FOR MIGRATION
AND REFUGEES



APPLY FOR
ASYLUM

Vous devez soumettre vous-même votre demande d'asile à l'Office fédéral. L'Office fédéral doit pour cela enregistrer vos coordonnées

personnelles : vous serez photographié et vos empreintes digitales seront relevées (les enfants de moins de 14 ans sont exceptés de cette mesure). Ceci est impératif pour la délivrance d'un permis de séjour (pièce d'identité). Ce document vous identifie comme demandeur d'asile vis-à-vis des autorités publiques et justifie la légalité de votre séjour en Allemagne. Si vous ne pouvez pas présenter ce document, vous pourrez être forcé, le cas échéant, de mettre fin à votre séjour.

BRING ALL
PERSONAL
DOCUMENTS
PASSPORT,
BIRTHCERTIFICATE,
ETC.



AND ALL
TRAVEL
DOCUMENTS
TICKETS,
QUITTANCES, ETC.



get copies
of your
documents

WE TAKE
FINGERPRINTS
THIS HELPS US TO
IDENTIFY YOU



AND A PHOTO
THIS ALSO HELPS TO
IDENTIFY YOU AND
TO PROVIDE VALID
DOCUMENTS



not from
children
<14 years

Étape 6 : Détermination de l'état de l'Union européenne responsable de votre demande d'asile

L'Office fédéral vérifie si l'Allemagne ou un autre état sont concernés par votre demande d'asile. Ce contrôle de compétence sur la base dudit Règlement de Dublin est un droit légal dans les états de l'Union